

Image not found or type unknown



# Refus d'enregistrement naturalisation par fratrie

Par **RBO33**, le **16/03/2025** à **15:51**

J'ai fait une demande de naturalisation par fratrie et j'ai eu un refus de la part de SDANF pour motif Article 21-13-2 (centre stable de ses attaches familiales), car je me suis Marié à l'étranger il y a 2 ans

Sauf erreur de ma part, la naturalisation par fratrie ne conditionne pas un refus d'enregistrement pour se motif ?

Si oui quels sont les recours hors tribunal ?

Merci d'avance pour votre aide  
Cordialement

Merci de vos réponses-